

Séance ordinaire du Conseil de la MRC du Haut-Saint-Laurent tenue le 14 septembre 2011 à 19 h 30, au 10, rue King, bureau 400, à Huntingdon. La présente séance est présidée par monsieur Alain Castagner, préfet. Les conseillers suivants sont présents:

Mme Jean Armstrong, maire du canton de Dundee  
M. Normand Crête, maire du canton de Hinchinbrooke  
M. Ronald Critchley, conseiller de la ville de Huntingdon  
M. Denis Henderson, maire du canton de Havelock  
M. Jacques Lapierre, maire de la municipalité d'Ormstown  
Mme Louise Lebrun, maire de la municipalité de Sainte-Barbe  
Mme Jocelyne Lefort, maire de la municipalité de Saint-Chrysostome  
M. Denis Loïselle, maire du village de Howick  
M. Pierre Poirier, maire du canton de Godmanchester  
M. François Rochefort, maire de la paroisse de Très-Saint-Sacrement  
Mme Deborah Stewart, maire du canton d'Elgin  
Mme Suzanne Yelle Blair, maire de la municipalité de Franklin  
M. François Landreville, directeur général / secrétaire-trésorier

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

6199-09-11

Il est proposé par Pierre Poirier  
Appuyé par Deborah Stewart et résolu unanimement  
Que la séance est ouverte.

ADOPTÉ

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

6200-09-11

Il est proposé par Denis Henderson  
Appuyé par Louise Lebrun et résolu unanimement  
Que l'ordre du jour est adopté.

ADOPTÉ

**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 10 AOÛT 2011**

6201-09-11

Il est proposé par Suzanne Yelle Blair  
Appuyé par Denis Henderson et résolu unanimement  
Que le procès-verbal de la séance du 10 août 2011 est adopté.

ADOPTÉ

**4A. PRÉSENTATION PAR M. STÉPHANE GENDRON, MAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE HUNTINGDON, ET MME LINDA LOIGNON, DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L'ÉCOLE ARTHUR-PIGEON, D'UN PROJET DE COMPLEXE SPORTIF**

Madame Loignon mentionne que les « Frontaliers actifs » ont réduit le taux de décrochage et diminué les absences. L'école Arthur-Pigeon désire obtenir un module « sport-étude soccer » et, pour se faire, les locaux « multisports » doivent être à niveau, c'est-à-dire « un gymnase conforme aux normes ».

6202-09-11

Il est proposé par Louise Lebrun  
Appuyé par Pierre Poirier et résolu unanimement  
D'appuyer le projet du « complexe sportif » de l'école secondaire Arthur-Pigeon.

ADOPTÉ

**4B. PRÉSENTATION DE MME GABRIELA COSENTINO, COORDONNATRICE DE LA TABLE RÉGIONALE DES VHR DE LA CRÉ DE LA VALLÉE-DU-HAUT-SAINT-LAURENT**

Mme Cosentino dépose le tracé proposé.

5. **SUIVI DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ**

**AVIS SUR LES RÈGLEMENTS 308-22 ET 311-4 – MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANICET**

*ATTENDU QUE* la municipalité de Saint-Anicet dépose les règlements 308-22 modifiant le règlement de zonage et 311-4 modifiant le règlement de lotissement ;

*ATTENDU QUE* la municipalité de Saint-Anicet a adopté ces règlements le 24 mai 2011;

*ATTENDU QUE* la MRC a reçu copie des règlements le 3 juin 2011;

*ATTENDU QUE* l'amendement au règlement de zonage vise à créer une nouvelle zone relativement à se conformer à la demande à portée collective et, au règlement de lotissement, à prévoir la distance de frontage d'un lot non desservi;

*ATTENDU QUE* ces règlements visent la concordance au schéma d'aménagement et de développement révisé relativement aux règlements 240-2010 et 234-208 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé;

*ATTENDU QUE*, suite à l'examen et l'analyse des règlements, ces derniers ne contreviennent pas aux orientations du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

*ATTENDU QUE* le comité d'aménagement reconnaît que les règlements d'urbanisme de la municipalité de Saint-Anicet ne contreviennent pas aux orientations du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

6203-09-11

*EN CONSÉQUENCE*, il est proposé par Denis Loiselle

Appuyé par Jacques Lapierre et résolu unanimement

D'approuver la conformité des règlements 308-22 et 311-4 de la municipalité de Saint-Anicet puisqu'ils ne contreviennent pas aux orientations du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire.

ADOPTÉ

6A. **AUTORISATION À MME ILIANA HRISTOVA POUR RÉPONDRE AUX QUESTIONS SUR LES APPELS D'OFFRES CONCERNANT LA COLLECTE, LE TRANSPORT ET LE TRAITEMENT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ET DES DÉCHETS**

*ATTENDU QUE* Mme Iliana Hristova est ingénieure junior depuis mai 2011 ;

*ATTENDU QUE* Mme Iliana Hristova est responsable des dossiers d'appels d'offres concernant la collecte, le transport et le traitement des matières résiduelles ;

6204-09-11

*EN CONSÉQUENCE*, il est proposé par Jean Armstrong

Appuyé par Deborah Stewart et résolu unanimement

D'autoriser Mme Iliana Hristova à répondre aux questions et émettre tout addenda en relation aux appels d'offres pour la collecte, le transport et le traitement des matières résiduelles et des déchets.

ADOPTÉ

6B. **AUTORISATION À MMES ILIANA HRISTOVA ET CHRISTINE GOYETTE (EXP INC.) EN CE QUI CONCERNE LES APPELS D'OFFRES POUR LA CONSTRUCTION DE LA PISTE CYCLABLE**

*ATTENDU QUE* Mme Iliana Hristova est ingénieure junior depuis mai 2011 ;

*ATTENDU QUE* Mme Iliana Hristova est responsable des dossiers d'appels d'offres concernant la construction de la piste cyclable ;

*ATTENDU QUE* Mme Christine Goyette de EXP Inc. a préparé les plans et devis de la construction de la piste cyclable ;

6205-09-11

*EN CONSÉQUENCE*, il est proposé par Pierre Poirier

Appuyé par Jacques Lapierre et résolu majoritairement, Suzanne Yelle Blair, Jocelyne Lefort, Deborah Stewart et Jean Armstrong votant contre

De nommer Mmes Iliana Hristova et Christine Goyette de la firme (EXP Inc.) pour répondre aux questions et émettre tout addenda en relation aux appels d'offres pour la construction de la piste cyclable.

ADOPTÉ

7. **DÉPÔT DU RAPPORT DE M. PAUL LAPP, INGÉNIEUR, « ANALYSE HYDRAULIQUE DE LA RIVIÈRE SAINT-LOUIS ET DE LA DÉCHARGE SAINT-LOUIS RELATIVE À DES CHANGEMENTS DANS L'ÉCOULEMENT DE LA RIVIÈRE LAGUERRE »**

6206-09-11

Il est proposé par Louise Lebrun  
Appuyé par Pierre Poirier et résolu majoritairement  
D'accepter le dépôt du rapport cité en rubrique.

ADOPTÉ

8. **DÉPÔT DU RAPPORT DE M. PAUL LAPP, INGÉNIEUR, « TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DES RIVIÈRES LAGUERRE ET SAINT-LOUIS »**

6207-09-11

Il est proposé par François Rochefort  
Appuyé par Denis Henderson et résolu majoritairement  
D'accepter le dépôt du rapport cité en rubrique.

ADOPTÉ

9. **MANDAT À M. PAUL LAPP, INGÉNIEUR, POUR LA VÉRIFICATION D'UN PONCEAU SUR LA RIVIÈRE TROUT**

*ATTENDU QUE* la municipalité d'Elgin a demandé de vérifier les normes de construction du ponceau sur la rivière Trout, résolution #2011-06-06 ;

6208-09-11

*EN CONSÉQUENCE*, il est proposé par Deborah Stewart  
Appuyé par Jean Armstrong et résolu unanimement  
De mandater M. Paul Lapp, ingénieur, à vérifier les normes de construction du ponceau sur la rivière Trout, dans la municipalité d'Elgin.

ADOPTÉ

10. **MANDAT À M. PAUL LAPP, INGÉNIEUR, EN REGARD AUX TRAVAUX D'ENTRETIEN DU COURS D'EAU LEFORT DANS LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHRYSOSTOME**

*ATTENDU QUE* la municipalité de Saint-Chrysostome a demandé une intervention dans le cours d'eau Lefort, résolution #2011-07-188 ;

6209-09-11

*EN CONSÉQUENCE*, il est proposé par Denis Henderson  
Appuyé par Jocelyne Lefort et résolu unanimement  
De mandater M. Paul Lapp, ingénieur, à préparer les plans et devis et à effectuer les démarches nécessaires à la réalisation des travaux d'entretien du cours d'eau Lefort, dans la municipalité de Saint-Chrysostome, et d'autoriser Fernand Lefort à exécuter les travaux selon les plans, devis et exigence de l'ingénieur et des différents ministères, et que les coûts relatifs à l'ingénieur soient au frais de M. Lefort.

ADOPTÉ

11. **MANDAT À M. PAUL LAPP, INGÉNIEUR, POUR INSPECTER LE COURS D'EAU MCINTOSH DANS LA MUNICIPALITÉ D'ELGIN**

6210-09-11

Il est proposé par Deborah Stewart  
Appuyé par Normand Crête et résolu unanimement  
De mandater M. Paul Lapp, ingénieur, à inspecter le cours d'eau McIntosh situé près du 2203, montée Jamieson, à Elgin.

ADOPTÉ

**12. AUTORISATION AUX PROPRIÉTAIRES LE LONG DE LA BRANCHE 54 DE LA RIVIÈRE NOIRE, À SAINT-CHRYSOSTOME, POUR RÉALISER LES TRAVAUX D'ENTRETIEN DE CE COURS D'EAU**

*ATTENDU QUE* les travaux d'entretien de la branche 54 de la rivière Noire sont réalisés selon les recommandations, les exigences et sous la supervision de M. Paul Lapp, ingénieur ;

*ATTENDU QUE* les coûts relatifs à l'ensemble du travail de l'ingénieur sont à la charge des propriétaires adjacents à la branche 54 de la rivière Noire ;

6211-09-11

*EN CONSÉQUENCE*, il est proposé par Jocelyne Lefort  
Appuyé par Jacques Lapierre et résolu unanimement  
D'autoriser les propriétaires le long de la branche 54 de la rivière Noire (Ferme Bigras) à réaliser les travaux d'entretien de ce cours d'eau, sous la supervision de M. Paul Lapp, ingénieur.

ADOPTÉ

**13. MANDAT À M. PAUL LAPP, INGÉNIEUR, POUR ANALYSER LA PROBLÉMATIQUE DES SÉDIMENTS DANS LA RIVIÈRE DES ANGLAIS, DANS LA MUNICIPALITÉ DE HAVELOCK**

6212-09-11

Il est proposé par Denis Henderson  
Appuyé par Normand Crête et résolu unanimement  
De mandater M. Paul Lapp, ingénieur, pour analyser la problématique des sédiments dans la rivière des Anglais, dans la municipalité d'Havelock.

ADOPTÉ

**14. COMPTES À PAYER DU 11 AOÛT AU 14 SEPTEMBRE 2011**

6213-09-11

Il est proposé par Denis Loiselle  
Appuyé par Suzanne Yelle Blair et résolu unanimement  
Que les comptes à payer au montant de 812 127,20 \$, pour la période du 11 août au 14 septembre 2011, soient payés.

Que la liste de ces comptes à payer est conservée dans un registre prévu à cet effet et fait partie intégrante de ce procès-verbal.

ADOPTÉ

**15. ÉTAT DES RÉSULTATS AU 31 AOÛT 2011**

6214-09-11

Il est proposé par Pierre Poirier  
Appuyé par Denis Henderson et résolu unanimement  
D'accepter le dépôt de l'État des résultats au 31 août 2011.

ADOPTÉ

**Départ de Mme Déborah Stewart**

**16. ENGAGEMENT D'UN ADJOINT AUX SERVICES TECHNIQUES**

*ATTENDU QUE* la charge de travail est en augmentation dû entre autres :  
- à l'augmentation des dossiers de cours d'eau, de 3 à 10 et plus ;  
- au fait que les dossiers de cours d'eau sont de plus en plus lourds et à l'augmentation des exigences légales et administratives ;  
- à l'augmentation du nombre de dossiers, dont les nouveaux dossiers suivants:  
o Politique familiale et municipalité amie des aînés  
o Projet « Promotion du bénévolat »

*ATTENDU QUE* l'adjointe administrative au directeur général et secrétaire-trésorier a un volume de travail qui s'amplifie au Conseil intermunicipal de transport dû aux vérifications, aux négociations, aux problèmes des travaux de construction routiers et à l'implantation des boîtes de perception et de la carte « Opus »;

*ATTENDU QUE* dans le budget 2011, une somme est consacrée au salaire d'un adjoint aux services techniques ;

6215-09-11

*EN CONSÉQUENCE*, il est proposé par Louise Lebrun  
Appuyé par Denis Henderson et résolu majoritairement, Jocelyne Lefort et Ronald Critchley votant contre  
D'engager un d'adjoint aux services techniques dont le mandat serait, entre autres :

- Sec. CSP :
  - PV, Suivi, Convocation
- Cours d'eau :
  - Convocation comité
  - Convocation intéressés
  - PV, suivi
  - Facturation
  - Mise à jour des règlements
  - Appel d'offres
  - Rédaction contrat
- Site Web :
  - Mise à jour contrat
  - Appel d'offres
- Suivi revue HSL :
- Piste cyclable :
  - Suivi des plaintes
  - Bénévoles patrouilleurs
  - Suivi permis d'occupation
  - Demande aide financière
  - Recherche commanditaires signalisation
- Quai Port Lewis :
  - Suivi des plaintes
- Cour municipale :
  - Suivi mises-à-jour
  - Règlements
- Suivi Politique familiale : amie des aînés
  - Encadrement personne responsable
  - Suivi comité, convocation, PV
- Encadrement :
  - Urbanisme – aménagement
  - PGMR – Service ingénierie
- Autres dossiers :
  - Suivi et demande d'aide financière service ingénierie
  - Appel d'offres poste ingénieur
  - Avis juridique

ADOPTÉ

## 17. VARIA

### 17.01 DÉPÔT DE LA RÉSOLUTION DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHRYSOSTOME DE NE PAS ADOPTER LE PLAN DE COUVERTURE DE RISQUES INCENDIE

Le préfet fait part du document déposé par la municipalité de Saint-Chrysostome (résolution #2011-08-215) concernant le plan de couverture de risques incendie, qui mentionne que la municipalité « va s'en occuper elle-même ».

### 17.02 ENGAGEMENT D'UNE SECRÉTAIRE-RÉCEPTIONNISTE POUR LE REMPLACEMENT D'UN CONGÉ DE MALADIE (ENVIRON 2 MOIS)

*ATTENDU QUE* la secrétaire-réceptionniste est en congé de maladie pour un minimum de 2 mois ;

*ATTENDU QUE* le personnel actuel ne pourra pas combler à 100 % les tâches effectuées par la personne absente ;

6216-09-11

*EN CONSÉQUENCE*, il est proposé par Normand Crête  
Appuyé par Suzanne Yelle Blair et résolu unanimement  
D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à recruter une remplaçante pour la durée du congé de maladie de la secrétaire-réceptionniste.

ADOPTÉ

**17.03 DEMANDE DE DÉROGATION RELATIVEMENT À LA CONSTRUCTION D'UN OUVRAGE DE STOCKAGE DE DÉJECTIONS ANIMALES DANS UNE ZONE INONDABLE IDENTIFIÉE PAR LE MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS – RIVIÈRE DES ANGLAIS, MUNICIPALITÉ DE TRÈS-SAINT-SACREMENT**

*ATTENDU QUE* l'ingénieur Paul Lapp, après étude des plans et devis du projet de construction d'un ouvrage de stockage de déjections animales sur le lot 289 sise au 2077, chemin de la Rivière-des-Anglais, dans la municipalité de Très-Saint-Sacrement, recommande la dérogation à la construction de l'ouvrage ;

6217-09-11

*EN CONSÉQUENCE*, il est proposé par Pierre Poirier  
Appuyé par Denis Henderson et résolu unanimement  
D'accorder une dérogation pour la construction d'un ouvrage de stockage de déjections animales, sur le lot 289, dans la municipalité de Très-Saint-Sacrement.

ADOPTÉ

**17.04 ADOPTION DU RÈGLEMENT 254-2011 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE 178-2004 AFIN D'Y INCLURE UNE DÉROGATION À LA ZONE INONDABLE DE LA RIVIÈRE DES ANGLAIS, DANS LA MUNICIPALITÉ DE TRÈS-SAINT-SACREMENT, POUR LA CONSTRUCTION D'UN OUVRAGE DE STOCKAGE DE DÉJECTIONS ANIMALES**

*ATTENDU QUE* le RCI 178-2004 intègre notamment les dispositions relatives à la protection des rives, du littoral et des plaines inondables;

*ATTENDU QU'IL* y a lieu de modifier la réglementation afin d'introduire une dérogation dans une zone inondable;

*ATTENDU QU'UN* avis de motion a été donné le 10 août 2011;

*ATTENDU QUE* la dérogation vise la construction d'un ouvrage de stockage de déjections animales sur fumier solide, sur le lieu même de l'élevage;

*ATTENDU QUE* la dérogation vise la construction sur le lot 289, sise au 2077, chemin de la rivière des Anglais, emplacement localisé sur le territoire de la municipalité de Très-Saint-Sacrement;

*ATTENDU QUE* l'exploitant du lieu d'élevage veut remplacer le stockage en amas par un stockage étanche conformément au règlement sur les exploitations agricoles;

*ATTENDU QUE* la construction se compose d'une plateforme en béton avec toiture de toile de type dôme et que cette construction est en partie située dans une zone inondable définie de 2-20 ans;

*ATTENDU QUE* la construction d'une structure étanche est rendue nécessaire en vertu de la Loi sur la qualité de l'Environnement;

*ATTENDU QUE* l'évaluation de la demande a été jugée acceptable et conforme aux règles en matière de sécurité publique et de protection de l'environnement selon le rapport de l'ingénieur, M. Lapp, avec l'assurance que l'entrée de l'ouvrage de stockage et les regards d'observations seront construits au-dessus de la cote de crue de 100 ans qui se situe à 41,20 mètres;

*ATTENDU* la résolution du Conseil 6217-09-11 qui a fait droit à la demande de dérogation;

6218-09-11

*EN CONSÉQUENCE*, il est proposé par François Rochefort  
Appuyé par Jocelyne Lefort et résolu unanimement  
D'approuver le règlement #254-2011 visant à introduire une dérogation à la zone inondable de la rivière des Anglais, dans la municipalité de Très-Saint-Sacrement, pour un ouvrage de stockage de déjections animales.

ADOPTÉ

**17.05 DÉSIGNATION D'UN NOUVEAU MEMBRE AU COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE DE LA MRC DU HAUT-SAINT-LAURENT**

*ATTENDU QUE* toute municipalité régionale de comté dont le territoire comprend une zone agricole établie en vertu de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* a un comité consultatif agricole;

*ATTENDU QUE* le Conseil des maires a adopté, le 8 août 1997, un règlement relativement à la création et au fonctionnement du comité consultatif agricole (100-97);

*ATTENDU QUE* le comité consultatif agricole est constitué notamment de producteurs agricoles au sens de la *Loi sur les producteurs agricoles* (c.P-28);

*ATTENDU QU'*un poste est devenu vacant suite à la démission de Mme Céline Raby, membre producteur agricole;

*ATTENDU QU'*une nouvelle liste de producteurs agricoles potentiels a été transmise par l'UPA - Fédération de Saint-Jean-Valleyfield afin de combler le poste vacant et que Mme Raby fait notamment partie de la liste et qu'elle est disponible à poursuivre ses activités au sein du Comité;

6219-09-11

*EN CONSÉQUENCE*, il est proposé par Denis Henderson

Appuyé par Pierre Poirier et résolu unanimement

De nommer Mme Céline Raby membre producteur agricole au comité consultatif agricole de la MRC du Haut-Saint-Laurent.

ADOPTÉ

**17.06 ÉTAT DE LA SITUATION « PLAN DE MISE EN ŒUVRE DU SCHEMA DE COUVERTURE DE RISQUES INCENDIE »**

Le préfet demande aux membres du Conseil s'ils ont adopté le Plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques incendie. Les municipalités d'Elgin, Franklin, Godmanchester, Havelock, Hinchinbrooke, Howick, Saint-Anicet, Sainte-Barbe et Très-Saint-Sacrement ont déjà fait parvenir leur résolution d'adoption contrairement aux municipalités de Dundee, Huntingdon et Ormstown dont la résolution est manquante. Quant à la municipalité de Saint-Chrysostome, elle refuse d'adopter ce plan de mise en œuvre.

**17.07 AVIS DE MOTION POUR MODIFIER LE RÈGLEMENT SUR L'ENTREPOSAGE ET LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES FERTILISANTES (MRF) AFIN DE DEMANDER DE METTRE UN TOIT SUR LES FOSSES D'ENTREPOSAGE DES MRF**

6220-09-11

M. Pierre Poirier dépose un avis de motion à l'effet qu'à une séance ultérieure un règlement modifiant le règlement sur l'entreposage et la gestion des MRF afin de demander de mettre un toit sur les fosses d'entreposage des MRF sera soumis au Conseil pour adoption.

**17.08 DEMANDE DE REPORT DE LA SUBVENTION DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC POUR LA CONSTRUCTION DE LA PISTE CYCLABLE**

*ATTENDU QUE* la MRC du Haut-Saint-Laurent a déposé une demande d'aide financière au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport dans le cadre du programme des « Infrastructures en sport et loisir » ;

*ATTENDU QUE* la réponse du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport ne sera pas déposée, au mieux, avant la mi-novembre ;

*ATTENDU QUE* les travaux ne peuvent pas débuter avant la réception de cette réponse ;

6221-09-11

*EN CONSÉQUENCE*, il est proposé par Denis Henderson

Appuyé par Pierre Poirier et résolu unanimement

De demander au ministère des Transports du Québec de reporter en mai 2012 le versement de l'aide financière accordée pour l'année 2010-2011.

ADOPTÉ

#### **17.09 DEMANDE DE CLASSEMENT DU SITE DROULERS**

*ATTENDU* l'importance culturelle et touristique du site archéologique Droulers/Tsiionhiakwatha ;

*ATTENDU QUE* le site est déjà désigné par le gouvernement fédéral comme Lieu historique national du Canada ;

*ATTENDU QUE* le site bénéficie d'un support important par la communauté mohawk d'Akwesasne et par la MRC du Haut-Saint-Laurent ;

*ATTENDU QUE* le site et son environnement immédiat présentent un potentiel archéologique qui devra être inventorié de façon approfondie dans les années à venir ;

*ATTENDU QUE* la meilleure façon de protéger le site est de l'inscrire sur la liste des biens culturels à classer ;

*ATTENDU QUE* son classement assurerait une protection légale pour les générations futures ;

*EN CONSÉQUENCE*, il est proposé par Denis Henderson  
Appuyé par Normand Crête et résolu unanimement  
De demander au gouvernement provincial le classement du site archéologique Droulers/Tsiionhiakwata comme bien culturel.

ADOPTÉ

6222-09-11

#### **18. CORRESPONDANCE**

1. Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE) – Bilan des réalisations 2010-2011, direction régionale de la Montérégie.
2. « L'info des Frontalier » – Bulletin d'information, 11 mai 2011.
3. Fédération Québécoise des municipalités (FQM) - Offre de formation sur le comportement éthique.
4. Fédération Canadienne des Municipalités (FCM) - Bulletin d'information.
5. Lieu historique de la Bataille-de-la-Châteauguay - Invitation à prendre part aux différentes activités offertes.
6. Université de Sherbrooke - Invitation à la 2<sup>e</sup> édition du « Rendez-vous international sur la gestion intégrée de l'eau », du 23 au 25 octobre 2011.
7. CSSS Haut-Saint-Laurent - Annonce de la prochaine rencontre de la Table de concertation Jeunesse HSL, le 19 septembre 2011.
8. Musée du Bronze - Offre de produits corporatifs.
9. Association québécoise du transport intermunicipal et municipal (AQTIM) - Annonce du colloque 2011.
10. HG Environnement - Bulletin d'information, Août 2011.
11. CRÉ Vallée-du-Haut-Saint-Laurent - Article portant sur l'intégration des travailleurs étrangers.
12. Université Concordia - Information au sujet du colloque sur la réhabilitation des hydrosystèmes.
13. Ressources naturelles et Faune - Programme préliminaire du « Carrefour Forêt Innovation » qui se tiendra du 4 au 6 octobre 2011, au Centre des congrès de Québec.



14. SCABRIC - Annonce de l'annulation du conseil d'administration du 31 août.
15. Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) - Annonce de l'octroi d'une enveloppe de 21 000 \$ dans le cadre du programme *Logements adaptés pour aînés autonomes*, pour l'année 2011-2012.
16. FQM - Communiqué intitulé « *La FQM tiendra une réunion de son conseil d'administration en Estrie* », 23 août 2011.
17. SCABRIC - Projet de communiqué de presse concernant l'occurrence de cyanobactéries dans la rivière Châteauguay, à Sainte Martine.
18. Tourisme Suroît - Bulletin d'information, 23 août 2011.
19. SADC du Suroît-Sud - Communiqué concernant un modèle de financement pour les entrepreneurs, 24 août 2011.
20. Centre des Moissons de Saint-Chrysostome - Offre de formation « Diplôme d'étude professionnelle acéricole ».
21. MRC du Haut-Saint-Laurent Domaine-du-Roy - Demande d'appui concernant l'assujettissement des routes forestières au décret de la construction.
22. MRC de Papineau et MRC de Maria-Chapdelaine - Demande d'appui en regard à la reddition de comptes plus exigeante de différents ministères.
23. Centre des Moissons de Beauharnois - Demande de commandite concernant un stage en France.
24. FQM - Communiqué intitulé « *La FQM tiendra une réunion de son conseil d'administration en Estrie* », 23 août 2011.
25. SCABRIC - Communiqué intitulé « *Algues bleues trouvées dans la rivière Châteauguay : Notre responsabilité collective* », 24 août 2011.
26. FQM - Communiqué intitulé « *Refonte du régime minier : une chance historique d'impliquer les communautés* », 23 août 2011.
27. FQM - Communiqué intitulé « *Le conseil d'administration de la FQM dresse les priorités du milieu municipal pour l'automne* », 26 août 2011.
28. Communication Claude Brouillard - Offre de service.

#### 19. QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE

Aucune question n'a été soulevée.

#### 20. CLÔTURE DE LA SÉANCE

6223-09-11

Il est proposé par Jean Armstrong  
Appuyé par Pierre Poirier et résolu unanimement  
Que la séance est levée.

ADOPTÉ

---

Alain Castagner  
Préfet

---

François Landreville  
Directeur général et secrétaire-trésorier